

Association loi 1901 n° W751167553
SIRET n° 489 085 704 00018
Site internet www.sfemc.fr

PRÉSIDENTS HONORAIRES

Pr Patrick HENRY
Pr André BES
Pr Marie-Germaine BOUSSER
Pr Gilles GERAUD
Dr Michel LANTERI-MINET

BUREAU

Président

Pr Anne DUCROS
(CHU Montpellier)
a-ducros@chu-montpellier.fr

Past-Président

Dr Anne DONNET
(CHU Marseille)
adonnet@ap-hm.fr

Vice-Président

Dr Christian LUCAS
(CHRU Lille)
christian.lucas@chru-lille.fr

Secrétaire Général

Dr Geneviève DEMARQUAY
(CHU Lyon)
genevieve.demarquay@chu-lyon.fr

Trésorier

Dr Dominique VALADE
(Paris)
docteur.valade@gmail.com

MEMBRES DU CONSEIL

Dr Solène DE GAALON
(CHU Nantes)
solene.degaalon@chu-nantes.fr

Dr Pierrick GIRAUD
(CHG Annecy)
pgiraud@ch-annecygenevois.fr

Dr Evelyne GUEGAN-MASSARDIER
(CHU Rouen)
evelyne.massardier@chu-rouen.fr

Dr Jérôme MAWET
(Hôpital Lariboisière, Paris)
jerome.mawet@aphp.fr

Dr Xavier MOISSET
(CHU Clermont-Ferrand)
xavier.moisset@gmail.com

Dr Caroline ROOS
(Hôpital Lariboisière, Paris)
caroline.roos@lrb.aphp.fr

REFERENT UNIVERSITAIRE

Pr Anne DUCROS
(CHU Montpellier)
a-ducros@chu-montpellier.fr

Conseils de la SFEMC sur la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) chez les patients atteints de migraine durant l'épidémie de COVID19

Le 19 mars 2020

Il existe un possible risque d'aggravation d'une infection par le coronavirus COVID19 chez les patients ayant pris des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) pour traiter leurs symptômes (fièvre notamment). La Direction Générale de la Santé a rappelé le 14 mars 2020 que le traitement d'une fièvre mal tolérée ou de douleurs dans le cadre du COVID19 ou de toute autre virose respiratoire repose sur le paracétamol, sans dépasser la dose de 60 mg/kg/jour et de 3 g/jour. Les AINS doivent être proscrits dans ces cas.

En cas de crise de migraine, les traitements recommandés en France sont les AINS et les triptans. Beaucoup de patients prennent également des antalgiques. Durant toute la durée de l'épidémie de COVID-19, les adaptations à suivre sont les suivantes :

- Absence de symptôme d'infection virale respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoire, rhinite, angine) poursuite du traitement de crise habituel en privilégiant les triptans et en limitant les AINS aux crises sévères rebelles aux triptans pris seuls. Les antalgiques (paracétamol ou antalgiques opiacés) peuvent être utilisés si besoin.
- Présence de symptômes d'infection virale respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoire, rhinite, angine) : stopper tous les AINS jusqu'à la guérison. Si une crise de migraine survient, elle devra être traitée par triptans et/ou antalgiques (paracétamol ou antalgiques opiacés).
- L'aspirine est un anti-inflammatoire à une posologie supérieure ou égale à 500 mg/jour.

Pour le Conseil d'Administration de la SFEMC
Pr Anne Ducros, Présidente

